POLITIQUE CONCERNANT LES OURAGANS

Vacances Transat et Nolitours vous offrent une véritable tranquillité d'esprit. Les vacanciers peuvent maintenant voyager en paix sachant qu'ils sont protégés si leurs vacances dans leur ville de destination en Floride, au Mexique, dans les Caraïbes et en Amérique centrale sont perturbées par un ouragan.

Cette politique de Vacances Transat et de Nolitours vise les réservations pour des départs effectués par nos clients entre le 1er juin et le 30 novembre 2014 inclusivement. Si les conditions prévues à la politique sont remplies, nos clients peuvent choisir l'une des quatre options énumérées ci-dessous :

1. Voyager à une date ultérieure

Les clients qui choisissent de voyager à une date ultérieure peuvent le faire sans frais additionnels. Le voyage doit se terminer au plus tard le 11 décembre 2014. La ville de destination, le jour de la semaine de départ du vol, l'hôtel et la catégorie de la chambre doivent rester les mêmes.

2. Voyager vers une autre destination

Les clients peuvent choisir de voyager vers une autre ville de destination desservie par Vacances Transat ou Nolitours, et ce, sans frais de changement. Si le prix du nouveau forfait est plus élevé que celui du voyage initialement prévu, le client devra débourser la différence. Dans le cas contraire, si le prix du nouveau forfait est moindre, Vacances Transat et Nolitours offriront un crédit-voyage pour la différence, lequel sera valide pour une période d'un an suivant la date de départ initialement prévue et pourra être appliqué à tout achat futur de produits offerts par Vacances Transat et Nolitours.

3. Annuler et obtenir un remboursement en crédits-voyages

Les clients qui décident de ne pas voyager peuvent annuler leur réservation et obtenir un remboursement complet en crédits-voyages (à l'exception des primes d'assurance voyage déjà versées et des frais d'Option Flex) qui sera valide pour une période d'un an suivant la date de départ initialement prévue et qui pourra être appliqué sur des produits futurs offerts par Vacances Transat et Nolitours.

4. Voyager vers la destination initialement réservée

Les clients qui souhaitent se rendre vers la ville de destination initialement réservée peuvent le faire à la condition que Vacances Transat ou Nolitours la desserve toujours à la date de départ prévue. Dans ce cas, Vacances Transat ou Nolitours n'offrira aucun remboursement ni aucune compensation si le voyage est interrompu ou affecté en raison d'un ouragan.

Conditions et renseignements importants

Cette politique de Vacances Transat et de Nolitours s'applique à toutes les réservations pour des départs effectués entre le 1er juin et le 30 novembre 2014 inclusivement par des clients voyageant vers la Floride, le Mexique, les Caraïbes et l'Amérique centrale. Les options décrites sont offertes uniquement dans les cas suivants :

1) le National Hurricane Center/Tropical Prediction Center (NHC/TPC) des États-Unis a émis un avis d'ouragan pour la ville de destination; ou

2) un ouragan a sévi sur le complexe hôtelier choisi moins d'une semaine avant la date de départ prévue. L'ouragan doit être déclaré de catégorie 1 ou plus sur l'échelle de Saffir-Simpson utilisée par le NHC/TPC. **Pour en savoir plus sur la position et l'état des ouragans, consultez le site: http://www.nhc.noaa.gov.**

Si un ouragan sévit à la ville de destination des clients alors qu'ils s'y trouvent durant leurs vacances avec Vacances Transat ou Nolitours et qu'ils sont rapatriés au Canada ou évacués plus de 48 heures après leur arrivée à destination, ce qui suit s'appliquera : ils auront droit à un crédit-voyage d'un montant correspondant aux jours inutilisés de la portion hébergement du forfait. Le coût des portions de vol et de transfert terrestre du forfait n'est pas remboursable. Les frais additionnels engagés à la suite de l'ouragan sont à la charge des clients. Les clients qui réservent un vol seulement ne sont pas admissibles au remboursement de leurs frais d'hébergement ni à celui de leur transport terrestre.

Si le rapatriement a lieu moins de 48 heures après le départ, les clients auront droit à un crédit-voyage d'un montant équivalant à la valeur totale du forfait acheté.

Dans tous les cas, un crédit-voyage n'est valide que pour une période d'un an suivant la date de départ initialement prévue et n'est pas transférable ni remboursable.

Cette politique ne s'applique pas aux forfaits croisières ni aux réservations à la carte et peut être modifiée ou annulée à tout moment, sans préavis. Pour connaître les conditions générales de vente, veuillez consulter les brochures Sud de Vacances Transat et de Nolitours, la brochure Floride de Vacances Transat ou les sites Internet www.vacancestransat.com et www.nolitours.com.

Vacances Transat et Nolitours sont des divisions de Transat Tours Canada inc. (avril 2014)